Jeffrey, bouteilles	"	2 45	2 60
" ½ "	"	1 60	1 75
W. Younger & Cie, bouteilles	"	2 40	2 60
" ½ "	"	1 50	60
EAU DE VIE—			
Giraud Frère	par gallon.	1 75	1 90
"	caisse.	6 50	7 00
Chaloupin	par gallon.	2 10	2 25
"	caisse.	7 00	12 00
Biscuit, Dubouché & Cie.,	p. gallon	2 00	2 10
" "	caisse.	6 00	6 25
Hennessy & Cie	par gallon.	2 10	2 25
"	caisse.	7 50	8 00
Martell	par gallon.	2 10	2 25
"	caisse	7 75	8 00
Jules Robin & Cie	par gallon.	2 00	2 20
"	caisse.	6 50	7 00
Sazerac, Desforges & Cie.,	p. gallon	1 90	2 00
"	caisse.	6 50	7 00
Coran & Cie	par gallon.	Manque.	
"	caisse.	6 00	6 50
Pinet, Castillon & Cie	par gallon.	2 00	2 10
" "	caisse.	7 00	7 50
Central Vineyard Proprietors.	par gallon.	2 00	2 10
Old Vineyard Proprietors	"	2 00	2 10
Renault	par gallon.	2 00	2 10
"	caisse.	6 50	7 00
Gerin	par gallon.	1 90	2 40
"	caisse.	6 50	10 00
GENIEVRE—			
Boll & Dunlop	par gallon.	1 30	1 35
DeKuyper	"	1 35	1 40
Houtman	"	1 25	1 30
Henneker	"	1 25	à 1 30
Key Brand	"	1 30	1 30
Beuker	"	1 25	1 35
Lineubrink	"	1 30	1 32½
Caisses Rouges—			
Boll & Dunlop	par caisse.	6 20	6 00
DeKuyper	"	6 50	6 75
Houtman	"	6 00	6 25
Henneker	"	6 25	6 50
Key Brand	"	6 00	6 75
Beuker	"	6 00	6 25
Lineubrink	"	Manque.	
Caisses Vertes—			
Boll & Dunlop	"	3 25	à 3 40
DeKuyper	"	3 35	3 50
Houtman	"	3 20	3 30
Henneker	"	3 20	3 30
Key Brand	"	3 20	3 40
Beuker	"	3 30	3 40
Caisses Jaunes—			
Houtman	"	6 75	7 00
Caisses Bleues—			
Houtman	"	4 00	4 25
OLD TOM—			
Booth	par caisse.	5 75	à 6 00
Bennard	"	5 25	5 50
Flett	"	4 50	4 75
RUM—			
Jamaique	par gallon.	1 90	à 2 10
Demarara	"	1 70	1 80
Cuba	"	1 60	1 70
VINS XERES—			
Valetto	par gallon.	0 65	0 90
Paul Emile Thomas	"	0 75	1 00
Montillo	"	0 80	1 00
Lacavo	"	0 90	1 40
Pemarvin	"	1 20	3 00
Domecq	"	1 50	4 00
Malvoisie	"	1 00	1 25
Cramp, Suter & Co	"	2 10	5 00
" Amontillado.	"	....	5 50
" Paxarete	"	....	6 00
PORTO—			
No. 1, 2 et 3	"	0 65	0 90
Tarragone	"	0 65	1 00
Cataluna	"	0 60	0 65
Molinier	"	0 65	0 90
Graham, No. 1	"	....	1 40
" No. 2	"	....	1 50
" No. 3	"	....	1 75
" No. 4	"	....	2 25
Hunt	"	1 15	4 00
Offley, Cramp & Forrester's O	"	....	1 30
" " OO	"	....	1 45
" " OOO	"	....	1 65
" " <o>	"	....	1 80
autres marques	"	2.10	4 25
WHISKY ECOSSAIS			
Ramsay	par gallon.	2 00	2 10
"	caisse.	5 50	6 00
Bullock, Lade & Cie	par gallon.	2 85	2 00
"	caisse.	4 50	5 00
Stewart	par gallon.	1 70	1 80
"	caisse.	4 00	4 50
WHISKY IRLANDAIS—			
Cork Distillery	par gallon.	2 00	2 20
Dunville	"	2 00	2 10
"	caisse.	5 75	6 00
WHISKY DE SEIGLE—			
En douane		32	—
Acquitte		80	—
CHAMPAGNE—			
Moet & Chandon, No. 1, bouteilles.		16 00	18 00
" " " ½ "		17 00	19 00
" " No. 2, bouteilles.		15 00	16 00
" " " ½ "		15 00	17 00
Roederer		15 00	20 00
Jules Mumm		15 00	20 00
Bouché Fils		15 00	20 00
ESPRIT DE VIN (Highwines) 50 degré en douane			
Dow & Cie	par gallon.	50	52½
H. Corby & Son		47½	50
J. P. Wiser & Cie., par gallon. en douane		50	—
acquitte		1.44½	—
Gooderham & Worts		—	50

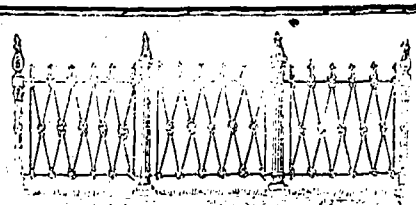

BARRIERES DE FER COMPOSE

Pour les Établissements Publics et Privés, Balcons Toits, Cimetières, Banques, Bureaux, Garde-Corps, etc.

OUVRAGE EN FIL DE FER

De toutes sortes.

OUVRAGE EN FER DE MOYEN-AGE

Pour les Eglises.

LITS EN FER OUVRAGÉS pour les Hôpitaux, Couvents, etc. OUVRAGES EN FER, D'ORNEMENTS de toutes façons

☞ ON FOND SUR COMMANDE. ☜

Montréal, 1er Août 1872.

VINAIGRE! VINAIGRE!

FUTAILLES, No. 1
" No. 2
" MALT
" CIDRE
" VIN BLANC
" A MARINADES EXTRA FORT

—AUSSI—

DAMEJEANNE A MARINADES A BAS PRIX.

DRANSFIELD & CIE.,

Manufacturiers Toronto.

No. 6, Rue St. François-Xavier. Coin de la rue des Commissaires. } BARSS, TUPPER & CIE. Seuls Agents.

AVIS.

Les Soussignés ont maintenant en main et offrent au

Plus Bas Prix du Marche

150 Futailles HUILE DE MORUE
25 " HUILE DE LARD
Barils et demi-barils HARENGS DE LABRADOR de première qualité.

DEVANT ARRIVER :
500 QUINTAUX DE MORUE CHOISIE.

BARSS, TUPPER & CIE.,
359 Rue des Commissaires.

LAINE, LAINE, LAINE!

Les Soussignés payeront le plus haut prix du marché pour

100,000 Livres de Laine Blanche

BIEN LAVEE

THOS. FULLER & CIE.,
Coin des Rues du Port et des Commissaires.

JOSEPH RIELLE,

ARPENTEUR JURÉ

A TRANSPORTE SON BUREAU

AU

No. 146, Rue St. Jacques

AU-DESSUS DE MM. GIBB & CIE.

LA BANQUE DU PEUPLE.

DIVIDENDE No. 74.

LES ACTIONNAIRES DE LA "BANQUE DU PEUPLE" sont par les présentes notifiés qu'un Dividende semi-annuel de 4 0/0, (quatre pour cent), pour les six mois courant, a été déclaré, et sera payable aux Bureaux de la Banque, LUNDI, le 2ème jour de Septembre prochain, et les jour suivants.

Le Livre de Transport sera fermé depuis le 15 au 31 Août, inclusivement.

A. A. TROTTIER,
Caissier.

Montréal, 1er Août 1872.

Acte concernant la Faillite 1869

ET SES AMENDEMENTS.

DANS L'AFFAIRE DE FRANK B. STREET, DE LA CITÉ DE MONTRÉAL.

FAILLI.

JE, Soussigné, ANDREW B. STEWART ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de filer leurs réclamations devant moi, de ce jour à un mois. Et sont, par les présentes, notifiés de se réunir à mon Bureau Bâtisse de la Bourse, en la Cité de Montréal, LUNDI le DIXIÈME JOUR de SEPTEMBRE prochain à TROIS heures de l'après-midi, pour procéder à l'examen public du Failli et à la disposition des affaires de la succession en général.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 29 Juillet 1872.

ON DEMANDE

Dans un Etablissement d'Epiceries en gros UN JEUNE HOMME, résidant à la ville et possédant une belle écriture.

S'adresser par écrit à A. B., Boite 84,
BUREAU DE POSTE, Montréal.

Dissolution de Societe.

AVIS est par les présentes donné que la Société qui a ci-devant existe entre les soussignés comme Distillateurs, sous les noms et raison de J. P. WISER & CIE., est expirée par limitation du temps au 1er courant.

Toutes dettes dues à la dite société sont payables à J. P. WISER, et toutes dettes dues par la dite société seront payées par lui.

Prescott, 10 Juillet 1872.

Signé J. P. WISER.
A. S. EGERT.

Témoin—ALBERT WHITNEY.

Le soussigné a l'honneur de donner avis que les affaires ci-devant conduites sous la raison J. P. Wiser & Cie., seront à l'avenir conduites par lui, sous son propre nom et à son propre compte.

Signé, J. P. WISER.

AVIS.

La Société qui a ci-devant existé entre les soussignés sous les nom et raison de J. B. Auger et Cie., Expéditeurs, a été dissoute de consentement mutuel, le 21 Juin 1872.

Toute affaire concernant la dite Société sera réglée par nous au Bureau de la ci-devant Société.

J. B. AUGER,
J. MCLENNAN,
HUGH MCLENNAN.

Montréal, 21 Juin 1872.

AVIS.—Les affaires de la ci-devant Société, J. B. Auger et Cie., seront à l'avenir continuées par les soussignés sous les nom et raison de J. B. Auger, Fils et Cie.

J. BTE. AUGER, SR.
J. BTE. AUGER, JR.
STANISLAS AUGER,
DR. HORMIDAS LEBLANC,
EMILE SEGUIN.

Montréal, Juillet 1872.